



# DÉCISION DU PRÉSIDENT

## PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**N° : DP-25-031**

**SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale**

**OBJET : Partenariat avec l'association NORDIK ROAD ET CIE (114 allée du Carillon, 74330 SILLINGY), pour une intervention de médiation animale à destination des enfants de l'Établissement d'accueil du jeune enfant à Saint-Trivier-de-Courtes.**

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDÉRANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'ils sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT** que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec la société NORDIK ROAD ET CIE pour l'organisation d'une séance de médiation animale ;

**www.grandbourg.fr**

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse  
3 avenue Arsène d'Arsonval  
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex  
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



**DÉCIDE**

**DE CONCLURE** un partenariat avec l'association NORDIK ROAD ET CIE située 114 allée du Carillon, 74330 SILLINGY, SIRET n° 88084503700014, représentée par Madame Vanessa CAZEAUX, en sa qualité de gérante, pour la mise en place d'une intervention de médiation animale pour les enfants, parents et professionnels de l'établissement d'accueil du jeune enfant Le Jardin des Libellules à Saint-Trivier-de-Courtes.

Les modalités sont les suivantes :

- La séance sera assurée par Madame Vanessa CAZEAUX de l'association NORDIK ROAD ET CIE, 114 allée du Carillon, 74330 SILLINGY ;
- La séance se déroulera dans les locaux de l'Établissement d'accueil du jeune enfant le vendredi 21 février 2025 de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- La séance s'adresse aux enfants, ainsi qu'aux professionnels, pour un coût global de 165 €.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 février 2025.

**Pour le Président et par délégation,**



Virginie GRIGNOLA-BERNARD  
7ème Vice-Présidente déléguée à l'Action sociale et Petite enfance